



20^{ème} Tournoi d'Échecs « Rapide » du Chablais 20 septembre 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : GENERALITES

- ☐ Le Cercle d'Échecs d'Évian organise le 20 septembre 2026 le XX^{ème} Tournoi Rapide du Chablais à la salle polyvalente de la maison des associations -1 nouvelle route du stade -74500 Evian les Bains.
- ☐ Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence de la Fédération Française des Echecs pour la saison en cours ou d'une licence d'une fédération reconnue par la FIDE pour les joueurs étrangers.
- ☐ Les joueurs non licenciés qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence sur place.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- ☐ Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE de Chennai (Inde) et entrées en application le 1er janvier 2023.
- ☐ Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.8 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- ☐ Seront appariés pour la 1^{ère} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- ☐ Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence 15'+5''/coup
- ☐ Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.
- ☐ À la fin de chaque partie, les joueurs remettent le jeu en position de départ puis le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque.

Article 4 : HORAIRES

- ☐ La clôture des inscriptions est fixée à 9h30.
- ☐ Le pointage des joueurs se tiendra de 8h15 à 9h30- Tout joueur non inscrit ni pointé à 9h40 ne pourra être apparié avant la ronde 2
- ☐ La 1^{ère} ronde débutera à 10 heures. La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET LISTE DES PRIX

- ☐ Droits d'inscription : 25 € (Adultes) ou 12 € (Jeunes).
- ☐ 22€ (adultes) et 10€ (jeunes) avant le jeudi 17 septembre 2026 à minuit dans le cas d'une préinscription en ligne sur le site du club d'Evian : <http://www.echecs-evian.fr>
- ☐ La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 4^{ème} ronde.

Article 6 : CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

- ☐ Le classement est établi au nombre de points.
- ☐ Les départages appliqués à ce tournoi seront le Buchholz tronqué, puis la Performance suivis du Buchholz intégral.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

- ☐ Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequo selon le système Hort.
- ☐ Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués, en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- ☐ Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
- ☐ Les enfants de moins de 14 ans qui choisissent de participer au Défi Jeunes ne pourront pas prétendre aux prix en espèce.

Article 7 : RAPPELS DISCIPLINAIRES

- ☐ Il est rappelé aux joueurs :
 - D'éteindre les téléphones portables.
 - De ne pas porter de montre, même mécanique, durant les parties
 - De ne pas analyser les parties dans la salle de jeu.
 - De ne pas entretenir de discussion ou lecture suspecte.

Article 8 : NOMS DES ARBITRES

- ☐ L'arbitre Principal est Jean-Luc Fédéral LURVOIS – Arbitre Open.

Article 9 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- ☐ Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Laurent BARDOLLE

Président du Cercle d'Echecs d'Evian

Jean-Luc LURVOIS

Arbitre Principal